



Communiqué de presse du 20 avril 2011

Artisanat du Bâtiment / Conjoncture / Régime de l'auto-entrepreneur

Rencontre entre Frédéric Lefebvre et les artisans du bâtiment à Nantes

Patrick Liébus, président de la CAPEB : « M. Lefebvre a pu constater le tort que le régime de l'auto-entrepreneur fait aux petites entreprises du bâtiment. Nous comptons sur le Gouvernement : avec 3 % de croissance estimée pour 2011, ce n'est pas le moment de gêner la reprise qui s'amorce »

Paris, le 20 avril 2011 - Répondant à l'invitation de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) des Pays de la Loire, Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État chargé du Commerce et de l'Artisanat, est venu à la rencontre des artisans du bâtiment ce mercredi à Nantes. Patrick Liébus, président de la CAPEB confédérale, lui a exposé la situation économique actuelle de l'artisanat du bâtiment et les enjeux de la profession, au sortir d'une crise sans précédent. A travers l'exemple nantais, le ministre a pu prendre le pouls des 380 000 entreprises qui, sur l'ensemble du territoire, continuent de soutenir l'économie locale : +3 % de croissance prévue en 2011. Au cœur des débats : la modification du régime de l'auto-entrepreneur jugé déloyal par Patrick Liébus et une meilleure compréhension par les banques des contraintes de trésorerie des entreprises artisanales. Deux défis majeurs à surmonter rapidement pour soutenir une reprise économique encore fragile.

Une visite de terrain pour « prendre le pouls » des entreprises artisanales du bâtiment

Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions Libérales et de la Consommation, s'est rendu ce 20 avril à Nantes, dans les locaux de la CAPEB départementale de Loire Atlantique. Il répondait à l'invitation de la CAPEB pour rencontrer des artisans du bâtiment de la région, en présence de Patrick LIÉBUS, président de la CAPEB confédérale.

L'objectif de cette rencontre était d'instaurer un dialogue entre les artisans et leur ministre, et de permettre à ce dernier d'évaluer l'impact des mesures gouvernementales les plus récentes sur des entreprises du bâtiment qui tentent de tourner définitivement la page de la crise économique. Après 8 trimestres de baisse ininterrompue, le 1er trimestre 2011 a été marqué par un redémarrage encourageant de l'activité (+1,5 %) pour les entreprises artisanales du bâtiment. La CAPEB prévoit pour 2011 une consolidation de cette amorce de reprise : le volume de chiffre d'affaires des artisans du bâtiment devrait progresser d'environ 3 % en 2011.

Le régime de l'auto-entrepreneur en question pour plus d'équité

Les inquiétudes des artisans face au développement du régime de l'auto-entrepreneur ont été fortement exprimées. Depuis le 1^{er} janvier 2009, plus de la moitié des entreprises du bâtiment créées étaient des auto-entreprises.

Pour le Président de la CAPEB Patrick Liébus, « *malgré des premiers aménagements que le Parlement a accepté de voter pour corriger le dispositif, grâce à la CAPEB d'ailleurs, il reste encore beaucoup à faire pour recréer l'égalité des chances et gommer toute concurrence déloyale* ».

Le débat a démontré que de gros écarts existaient encore entre les charges et les obligations des auto-entrepreneurs et celles du régime normal. Pour la CAPEB, l'alignement entre les régimes reste à obtenir.

Par ailleurs, le régime de l'auto entreprise, en raison de ses procédures ultra simplifiées, fait courir des risques au consommateur qui ne peut s'assurer de la vraie qualification de l'auto entrepreneur ou des garanties offertes dans des activités de la construction où les risques existent.

Le Ministre est resté ouvert à la discussion à propos d'autres améliorations dans ce domaine et a promis à son auditoire de « trouver une solution pour la garantie décennale pour qu'elle s'applique effectivement aux auto-entrepreneurs».

Améliorer le dialogue avec les banques : une priorité pour sortir définitivement de la crise

Les difficultés de trésorerie des entreprises artisanales ont également fait l'objet de vifs débats. 20 % des entreprises connaissent encore une dégradation de leur trésorerie malgré le début de reprise de l'activité. Les artisans ont alerté M. Lefebvre sur l'insuffisante compréhension des banques et leur frilosité à apporter un soutien financier aux entreprises en difficulté passagère.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, affirme : « *Je partage pleinement le sentiment de colère de mes collègues artisans face au désintérêt de certaines banques qui restent sourdes à l'appel des entreprises, et ce la plupart du temps, pour quelques 10 000 ou 20 000 euros seulement ! J'en appelle à vous, M. le ministre, afin de mobiliser à nos côtés le réseau bancaire.* »

Dans le même ordre d'idées, les artisans présents ont montré leur intérêt pour le statut Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), à condition que les banques jouent le jeu et n'imposent pas de garanties excessives.

Le Ministre a annoncé qu'il est sur le point de signer un accord avec le réseau bancaire pour limiter à 30 % maximum les exigences de garanties auprès des EIRL.

Pour ces deux dossiers, la CAPEB a noté la volonté de Frédéric Lefebvre de mettre les banques devant leurs responsabilités.

La simplification administrative doit faire ses preuves

Cette rencontre a également été l'occasion de tester le réalisme des projets de simplifications administratives voulues par le Secrétaire d'État. Celles-ci ne pourront se faire qu'à condition de conduire au préalable un état des lieux de l'existant. Le Président Patrick Liébus explique :

« Chaque fois, depuis 20 ans, qu'on nous propose un programme de simplification administrative, on a craint le pire. Si l'on veut y parvenir réellement, il faut d'abord faire un bilan complet de toutes les réglementations qui se sont superposées et dont certaines doivent être supprimées. C'est une étape indispensable et logique avant même d'envisager de simplifier ».

Les artisans présents ont pu, par exemple, évoquer le « chemin de croix » de la fiche de paye, avec ses plus de 60 lignes de calcul.

« Si on prend les choses par le bon bout, alors on pourra compter sur la CAPEB pour tenter de simplifier réellement les règles et les formalités administratives », tel était le mot de conclusion de Patrick Liébus qui s'est félicité, avec tous ses collègues de Pays de la Loire, d'un climat constructif dans lequel cette rencontre a eu lieu.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du bâtiment (www.capeb.fr) :

- 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment**
- 992 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
- et 80 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment

Réalisations :

- 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du bâtiment,
- 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2011 » à paraître en février 2011

Contacts presse

Hopscotch :

Sabine Doligé - Tél : 01 58 65 01 33 - sdolige@hopscotch.fr

Pierre Alibert - Tél : 01 58 65 10 77 - palibert@hopscotch.fr

CAPEB :

Florence Hommet : Tél : 02 40 08 99 60 accueil@capeb-loire-atlantique.fr

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77181 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
